



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

**Récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale
site soumis à enregistrement
n° UBDEO/ERA/23/70 en date du 15 MAI 2023
Société GEODIS CL PHARMA sur la commune de Val de Reuil**

Le préfet de l'Eure

VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral n°D3-B4-08-268 du 15 décembre 2008 autorisant la société PHARMALOG à exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune de Val de Reuil (27100),

CERTIFIE

Avoir reçu le 21 décembre 2021, la déclaration de changement de dénomination sociale par la société GEODIS CL PHARMA dont le siège social est situé zone industrielle Pharma Parc à Val de Reuil (27100) pour une installation exploitée à la même adresse.

ARTICLE 1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Ancienne dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	PHARMALOG
SIÈGE SOCIAL	Zone Industrielle Pharma Parc – 27100 Val de Reuil
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Zone Industrielle Pharma Parc – 27100 Val de Reuil
SIRET ÉTABLISSEMENT	39917067900035

Nouvelle dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	GEODIS CL PHARMA
SIÈGE SOCIAL	Zone Industrielle Pharma Parc – 27100 Val de Reuil
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Zone Industrielle Pharma Parc – 27100 Val de Reuil
SIRET ÉTABLISSEMENT	39917067900035

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
15/12/08	Arrêté d'autorisation D3-B4-08-268

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Pour le préfet et par délégation,

La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET